



## Conseil économique et social

Distr. générale  
27 décembre 2001  
Français  
Original: anglais

---

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Deuxième session

4-15 mars 2002

Point 3 b) i) de l'ordre du jour provisoire\*

**Application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts et du plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts : progrès de l'application**

### Rapport du Secrétaire général

### Lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts

#### *Résumé*

Le présent rapport donne un aperçu des progrès réalisés dans l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts concernant la lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts. On s'y réfère, entre autres sources, aux rapports nationaux présentés à la Commission du développement durable et aux rapports des réunions de travail intersessions. D'après ces sources, on a beaucoup avancé dans l'application des propositions d'action. Il y a eu des progrès considérables dans l'élaboration de politiques nationales concernant les forêts, souvent avec la participation d'un éventail de plus en plus large de parties prenantes. Tout cela s'est souvent – mais pas exclusivement – fait sous les auspices d'un programme forestier national. Il y a aussi eu des progrès considérables dans la mise au point de critères et d'indicateurs pour la gestion durable des forêts. Mais, malgré ces tendances positives, la superficie forestière totale continue de diminuer dans la plupart des régions du monde. Bien que l'on ait établi de vastes zones de forêts plantées, il ne semble pas que le déboisement et la dégradation des forêts naturelles s'en soient trouvés ralentis.

---

\* E/CN.18/2002/1.



Bien que l'on ait progressé dans l'analyse des causes profondes de la déforestation, les conclusions ne semblent pas avoir beaucoup compté lors de l'élaboration des politiques. Il faut donc incorporer les résultats des recherches dans les politiques nationales si l'on veut réussir dans la lutte contre le déboisement. En outre, nombre de pays n'ont pas été en mesure d'appliquer les stratégies établies. Les principales raisons, indiquées dans presque tous les rapports de pays, en sont le manque de fonds et de personnel qualifié et formé. Le présent rapport définit aussi les trois problèmes fondamentaux qui commencent à se poser, à savoir l'application de la législation forestière, les incendies de forêt et ce qu'on appelle les subventions pernicieuses. Il est proposé que, lorsqu'il prendra des décisions en la matière, le Forum des Nations Unies sur les forêts se concentre sur les mesures spécifiques à adopter pour lutter contre les causes du déboisement et de la dégradation des forêts.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–2	3
II. Vue d'ensemble .....	3	3
III. Application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts et du plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts. ....	4–33	7
A. Progrès de l'application. ....	4–22	7
B. Moyens de mise en oeuvre .....	23–33	14
IV. Conclusions .....	34–40	18
V. Suggestions devant être examinées par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa deuxième session .....	41	20
Annexe		
Résumé des progrès réalisés pour ce qui est de la mise en oeuvre des propositions du Groupe intergouvernemental sur les forêts, et du Forum intergouvernemental sur les forêts (GIF/FIF)		21

## I. Introduction

1. Le Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts (GIF/FIF) est conscient du fait que le déboisement et la dégradation des forêts constituent un grave problème dans maints pays. Les causes en sont complexes. Plusieurs des facteurs qui causent le déboisement et la dégradation des forêts sont en interaction, et certains sont synergiques. Nombre d'entre eux sont extérieurs au secteur forestier, tandis que d'autres y sont liés. Il s'agit pour la plupart de facteurs socioéconomiques. L'expérience accumulée au cours des dernières décennies a montré qu'il faut s'attaquer aux causes profondes, plutôt qu'aux symptômes, du déboisement et de la dégradation des forêts, et a permis de découvrir les principales faiblesses de nombre des politiques et stratégies en vigueur, adoptées pour appuyer et développer les fonctions multiples (écologiques, socioéconomiques et culturelles) des forêts. Le déboisement et la dégradation forestière ont des effets écologiques aux niveaux national, international, régional et mondial. Dans nombre de cas, c'est parce qu'on n'avait pas bien compris les causes profondes du problème qu'on a adopté des stratégies inadaptées pour le résoudre.

2. À sa première réunion, le Forum des Nations Unies sur les forêts a décrété, dans sa décision 1/2, que son programme de travail pluriannuel comprendrait les éléments mentionnés dans la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, en date du 18 octobre 2000, et qu'il définirait des activités concrètes au cours des cinq années à venir, en s'attachant particulièrement à l'application des propositions du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts. Le présent rapport a pour objet d'appuyer les activités menées dans le cadre du programme de travail pluriannuel, jusqu'à ce qu'il soit procédé à l'examen des progrès et des actions futures, prévu pour la cinquième session du Forum. On trouvera ici l'exposé des progrès réalisés dans l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts sur le thème de la lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts. La brièveté de l'intervalle entre la première et la deuxième sessions du Forum et le fait qu'il n'existe pas de système de suivi et de présentation de rapports au sein du Forum ont constitué de gros problèmes dans l'établissement du présent rapport, dont s'est chargé le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en sa qualité de coordonnateur du Partenariat interorganisations sur les forêts pour cet élément de programme. D'autres membres du Partenariat et le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts ont communiqué leurs contributions et leurs observations pendant le processus de préparation.

## II. Vue d'ensemble

3. Aux fins du présent rapport, les propositions d'action présentées par le Groupe et le Forum intergouvernementaux au Forum des Nations Unies concernant l'élément « Lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts » ont été résumées, les mesures liées étant regroupées. Ces propositions d'action résumées se fondent sur le Guide pratique pour l'application des propositions du Forum intergouvernemental établi dans le cadre de l'initiative prise par six pays (Allemagne, Finlande, Honduras, Indonésie, Ouganda et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) pour appuyer le Forum, et sur le résumé établi par l'Australie des propositions d'action du Groupe intergouvernemental. Un certain

nombre de propositions portant spécifiquement sur les populations autochtones et les connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts seront examinées à la quatrième session du Forum des Nations Unies et n'ont donc pas été incluses dans ce résumé, lequel ne remplace pas le texte négocié par le Groupe et le Forum intergouvernementaux.

#### Mise en oeuvre des décisions concernant les forêts au niveau national

	<i>Mesure proposée</i>	<i>Référence</i>	
		<i>GIF<sup>a</sup></i>	<i>FIF<sup>b</sup></i>
I.	Étudier et analyser le contexte historique et les causes profondes du déboisement et de la dégradation des forêts, y compris l'impact de la pollution transfrontières, de la pauvreté, du ramassage de bois de feu et de processus qui se déroulent en dehors du secteur forestier, afin de donner des informations factuelles qui permettent de mieux comprendre les forêts et de prendre de meilleures décisions les concernant. Développer le cadre analytique global et en tester l'utilité (voir E/CN.17/1997/12, par. 25 et 26) en tant qu'outil d'analyse permettant d'évaluer les différentes options d'utilisation des forêts, puis l'appliquer plus largement.	27 a) à c), 30 a) et 31 a) et b)	64 a) et b)
II.	Donner des informations sur les causes profondes du déboisement et de la dégradation des forêts et sur les fonctions multiples des forêts, à l'échelle nationale, régionale et internationale, et sensibiliser le grand public à l'importance des questions liées au déboisement et à la dégradation forestière.	28 c), 30 a) et 31 c)	64 e)
III.	Renforcer le rôle des plantations forestières, qui constituent un élément important de la gestion durable des forêts et un mécanisme de réduction du déboisement et de la dégradation des forêts naturelles.	28 b)	64 g)
IV.	Évaluer les tendances à long terme de l'offre et de la demande de bois, promouvoir la durabilité de l'offre et renforcer les institutions de gestion des ressources et des plantations forestières.	28 a)	
V.	Formuler et mettre en oeuvre des politiques et stratégies nationales intégrées, ainsi que des instruments et des mécanismes économiques, pour appuyer la gestion durable des forêts et aborder le problème du déboisement et de la dégradation des forêts de façon participative.	29 a) et b)	115 c) et g)

	<i>Mesure proposée</i>	<i>Référence</i>	
		<i>GIF<sup>a</sup></i>	<i>FIF<sup>b</sup></i>
VI.	Améliorer la coopération, la coordination et les partenariats à l'appui de la gestion durable des forêts dans le cadre d'un programme forestier national en faisant participer les parties prenantes intéressées, y compris les populations autochtones, les propriétaires des forêts, les femmes et les communautés locales, à la prise de décisions en matière forestière, et en faisant appel aux compétences appropriées dans les organisations internationales.	17 b). f), h) et i), 40 e), g) et n) et 77 c) et f)	19 b), 64 b), 66 et 140 a)
VII.	Suivre et évaluer les progrès de l'application d'un programme forestier national, notamment en utilisant des critères et des indicateurs pour évaluer les tendances de l'état des forêts et les progrès réalisés vers la gestion durable des forêts, et faire rapport sur la question.	17 a) et d) et 71 b)	17 d) et 19 a)
VIII.	Faire participer toutes les parties intéressées à la diffusion, à la planification, au suivi et à l'évaluation des recherches forestières, en se concentrant sur les recherches sur place pour appuyer l'exécution des programmes forestiers nationaux.	17 e) et 94 d)	96 d)
IX.	Donner des stimulants pour aider à lutter contre le déboisement et la dégradation des forêts.	–	64 h)
X.	Formuler des politiques visant à garantir la propriété foncière pour les communautés locales et les populations autochtones, y compris des politiques visant à assurer un partage juste et équitable des avantages tirés des forêts, et élaborer des mécanismes pour améliorer l'accès aux terres et promouvoir l'utilisation durable des ressources forestières.	29 c)	64 c) et d)

<sup>a</sup> Les numéros de référence renvoient aux paragraphes du rapport final du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts (E/CN.17/1997/12).

<sup>b</sup> Les numéros de référence renvoient aux paragraphes du rapport final du Forum intergouvernemental sur les forêts (E/CN.17/2000/14).

## Coopération internationale dans le domaine de l'assistance financière et du transfert de technologie

<i>Mesure proposée</i>	<i>Référence</i>	
	<i>GIF<sup>a</sup></i>	<i>FIF<sup>b</sup></i>
XI. Poursuivre la mise en oeuvre de diverses mesures visant à apporter des solutions efficaces, équitables, propices au développement et durables aux problèmes que constituent, pour les pays en développement, en particulier les plus pauvres et les plus endettés, l'encours et le service de la dette extérieure, et notamment à examiner la possibilité de mettre en place des mécanismes novateurs, comme le rachat de créances à des fins écologiques pour les forêts et d'autres programmes d'allègement de la dette axés sur l'environnement.	67 g)	
XII. Appuyer et encourager la participation de la communauté locale à la gestion durable des forêts par des conseils techniques, le renforcement des capacités, la diffusion de l'information et la mise en place de stimulants économiques et de cadres juridiques, et en facilitant l'accès aux marchés intérieurs et extérieurs de produits et de services forestiers.	70 c) et 77 f)	64 f) et i)

<sup>a</sup> Les numéros de référence renvoient aux paragraphes du rapport final du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts (E/CN.17/1997/12).

<sup>b</sup> Les numéros de référence renvoient aux paragraphes du rapport final du Forum intergouvernemental sur les forêts (E/CN.17/2000/14).

## Organisations internationales et institutions et instruments multilatéraux

<i>Mesure proposée</i>	<i>Référence</i>	
	<i>GIF<sup>a</sup></i>	<i>FIF<sup>b</sup></i>
XIII. Analyser l'impact de la dette extérieure sur le déboisement et la dégradation des forêts et explorer des moyens et des mécanismes novateurs pour aider les pays à promouvoir la gestion durable des forêts.		64 j)
XIV. Étudier la relation entre les questions de propriété foncière et le déboisement et la dégradation des forêts.		67

<sup>a</sup> Les numéros de référence renvoient aux paragraphes du rapport final du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts (E/CN.17/1997/12).

<sup>b</sup> Les numéros de référence renvoient aux paragraphes du rapport final du Forum intergouvernemental sur les forêts (E/CN.17/2000/14).

### III. Application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts et du plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts

#### A. Progrès de l'application

4. Les pays, les organisations multilatérales et les parties prenantes lancent actuellement nombre d'activités, soit en réponse directe aux propositions du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts, soit à l'appui de ces propositions. Le présent rapport cherche à donner un aperçu général des activités correspondant à telle ou telle proposition d'action. Il n'existe actuellement pas de système officiel de suivi et de présentation de rapports au sein du Forum des Nations Unies pour les forêts. En conséquence, il convient de considérer les conclusions présentées ici comme provisoires et incomplètes. Pour évaluer les mesures d'application, on a consulté les sources suivantes :

- a) Les rapports nationaux présentés à la Commission du développement durable;
- b) Les rapports des réunions de travail intersessions et la documentation correspondante (par exemple l'Initiative des six pays et l'Initiative des huit pays);
- c) Les réponses au questionnaire officieux distribué à plus de 100 points de contact nationaux; neuf réponses ont été reçues et analysées;
- d) Les membres du Partenariat interorganisations sur les forêts et plusieurs organisations multilatérales et non gouvernementales ont aussi été invités à rendre compte des activités entreprises dans ce domaine;
- e) Les enquêtes sur l'application des propositions, par exemple *Keeping the Promise*<sup>1?</sup>, étude entreprise par des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations de populations autochtones dans certains pays;
- f) « Évaluation des ressources forestières mondiales, 2000 » et *Situation des forêts du monde 2001*, établis par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

5. Les rapports nationaux présentés à la Commission du développement durable devaient rendre compte spécifiquement de la mise en oeuvre de tous les chapitres d'Action 21<sup>2</sup>, conformément à la résolution 50/113 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1995. Les informations concernant les forêts données dans ces rapports varient considérablement dans le détail. En outre, nombre d'entre eux n'ont pas été actualisés depuis plusieurs années, et n'ont donc qu'une utilité limitée lorsqu'on veut évaluer l'application par les pays des propositions du Groupe et du Forum intergouvernementaux. Les profils ont été consultés pour 86 pays. Seulement 37 % se référaient spécifiquement aux propositions du Groupe et du Forum. Toutefois, 51 % des pays ont fait savoir qu'ils avaient révisé récemment leurs politiques forestières, souvent compte tenu desdites propositions.

6. On s'est référé en particulier au rapport du Séminaire international sur les causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation forestière, tenu à San José du 18 au 22 janvier 1999 (E/CN.17/IFF/1999/18, annexe), qui visait expressément à

appuyer l'application des propositions d'action correspondantes du Groupe intergouvernemental. Le Séminaire international avait été précédé d'un séminaire d'organisations de populations autochtones et de sept séminaires régionaux tenus entre juillet 1998 et janvier 1999 dans les pays suivants : Allemagne, Canada, Chili, Équateur, Fédération de Russie, Fidji, Ghana et Indonésie. Ces séminaires étaient organisés par l'Initiative commune pour l'étude des causes profondes du déboisement et de la dégradation des forêts. On trouvera à l'annexe le résumé des mesures prises pour donner suite aux propositions d'action.

**a) Expériences acquises par les pays et enseignements tirés**

7. L'Initiative conjointe de lutte contre les causes profondes du déboisement et de la dégradation des forêts a mis en exergue l'utilité d'échanger les leçons tirées des expériences acquises par les pays. Des études de cas ont ainsi été présentées dans le cadre d'une série d'ateliers ouverts à un grand nombre de participants et faisant intervenir diverses parties concernées. Ces ateliers ont assurément joué un rôle important pour promouvoir l'échange de l'information et pour identifier les causes profondes du déboisement, qui sont communes à plusieurs pays. Toutefois, les résultats des différentes études de cas n'ayant pas été présentés selon un schéma harmonisé, il n'a pas été possible de procéder à des comparaisons. Bien qu'il ait été fait mention du cadre diagnostique évoqué dans la proposition d'action pertinente du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF), les études de cas semblent indiquer qu'il n'a guère été appliqué et elles n'ont pas apporté suffisamment d'éléments d'information pour permettre d'évaluer l'utilité de cette démarche. Il est par conséquent difficile de faire des généralisations sur la base des données disponibles et l'on peut se demander dans quelle mesure ces études rendent compte de la réalité.

8. Les expériences des pays, de même que les activités menées en vue de perfectionner les méthodes utilisées et d'autres travaux de recherche tels que ceux réalisés par le Centre pour la recherche forestière internationale, montrent qu'il est difficile d'analyser les causes profondes du déboisement : il s'agit d'un problème complexe qui ne se prête pas aisément à l'analyse. La mise au point de nouveaux outils diagnostiques permettant d'analyser ce phénomène pourrait s'avérer nécessaire. Il importe en particulier d'aider les pays à se doter des moyens voulus afin qu'ils puissent réaliser ces analyses au niveau national.

9. La plupart des pays sont conscients de la nécessité d'identifier les causes directes et indirectes de la réduction du couvert forestier et savent que ces causes sont, dans la plupart des cas, de nature politique. Le succès de la mise en oeuvre, au niveau national, des mesures proposées dépend donc largement de la volonté des responsables politiques et de la société civile. Il est incontestable que des progrès appréciables ont été réalisés dans la mise en oeuvre de certaines des mesures qui ont été proposées. Ainsi, ces dernières années, la plupart des pays ont mis au point des politiques forestières nationales, et ce, souvent par le biais d'un dialogue approfondi avec les différentes parties concernées. De plus, ils se sont activement efforcés de mettre au point des critères et des indicateurs d'une gestion écologiquement rationnelle des forêts, ce qui a abouti au lancement de neuf initiatives de grande envergure auxquelles se sont associés plus de 140 pays. Cela étant, il ressort des analyses réalisées que le déboisement se poursuit dans la plupart des régions du monde (voir tableau 1), ce qui donne à penser que les politiques adoptées à cet égard ne permettent pas de lutter efficacement contre les causes profondes du déboisement

et de la dégradation des forêts. Cela peut être en partie attribué au manque d'harmonisation entre les politiques intersectorielles et à l'absence de cohérence entre les études sur les causes profondes du déboisement et les politiques conçues dans ce domaine. Le groupe d'études récemment créé par l'Union internationale des instituts de recherche forestière s'occupe en particulier de cette question.

Tableau 1  
**Changements survenus dans la superficie du couvert forestier entre 1990 et 2000**

<i>Pays/région</i>	<i>Superficie totale du couvert forestier (en milliers d'hectares)</i>		<i>Changements survenus dans la superficie du couvert forestier</i>	
	<i>1990</i>	<i>2000</i>	<i>Annuels (en milliers d'hectares)</i>	<i>Annuels (en pourcentage)</i>
Afrique	702 502	649 866	(5 262)	(0,78)
Asie	551 448	547 793	(364)	(0,07)
Océanie	201 271	197 623	(365)	(0,18)
Europe	1 030 475	1 039 251	881	0,08
Amérique du Nord et Amérique centrale	555 002	549 304	(570)	(0,10)
Amérique du Sud	922 731	885 618	(3 711)	(0,41)
Monde	3 963 429	3 869 455	(9 391)	(0,22)

Source : « Global Forest Resources Assessment 2000 », Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

10. Une des principales mesures proposées pour lutter contre le déboisement et la dégradation des forêts consiste à renforcer le rôle joué par les forêts plantées dans le cadre d'une gestion écologiquement rationnelle du couvert forestier. À cet égard, des progrès appréciables ont été enregistrés dans de nombreux pays. Mais il n'en reste pas moins que près de la moitié de ces forêts ont été créées par suite de la conversion des forêts naturelles (voir tableau 2), ce qui explique pourquoi les forêts plantées peuvent, dans certains cas, être considérées comme une cause de déboisement plutôt que comme un mécanisme propre à enrayer ce phénomène.

Tableau 2  
**Changements survenus dans la superficie des forêts plantées, 1990-2000  
(en millions d'hectares par année)**

<i>Zones</i>	<i>Gains en superficie</i>		<i>Variations nettes</i>
	<i>Conversion des forêts naturelles</i>	<i>Reboisement</i>	
Zones tropicales	+ 1,0	+ 0,9	+ 1,9
Zones non tropicales	+ 0,5	+ 0,7	+ 1,2
Monde	+ 1,5	+ 1,6	+ 3,1

Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

11. En général, les principaux problèmes évoqués par les pays comme étant autant d'obstacles à la mise en application des mesures proposées par le Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts (GIF/FIF) sont les suivants :

- a) Manque de capacités institutionnelles et de compétences techniques;
- b) Pénurie de ressources causée en partie par le déclin de l'aide publique au développement, la dette internationale et les crises économiques;
- c) Manque de volonté politique dans ce domaine.

12. Parmi les autres obstacles relevés par les pays, on retient notamment :

- a) La faible participation des citoyens et des parties concernées, due en partie au manque de sensibilisation de l'opinion à ces questions;
- b) L'absence de données d'information du fait des capacités limitées dans le domaine de la recherche et de la gestion de l'information;
- c) Le manque de coordination entre les diverses institutions, notamment pour ce qui est de l'adoption nécessaire d'une approche intersectorielle;
- d) La mauvaise gestion du transfert des forêts domaniales au domaine privé et de la délégation des responsabilités par le biais de la décentralisation et de la privatisation;
- e) La faiblesse des infrastructures;
- f) L'incompatibilité des mesures proposées par le GIF/FIF et des domaines d'action prioritaires des gouvernements, tels que l'élimination de la pauvreté;
- g) La faible participation de certaines parties concernées, notamment les femmes, les populations autochtones et les peuples des forêts;
- h) La coordination insuffisante entre les donateurs;
- i) L'absence de mesures destinées à encourager les populations rurales à préserver et à gérer leurs ressources forestières locales (ou le manque de mesures suffisamment dissuasives);
- j) L'appui insuffisant des pouvoirs publics aux organisations locales auxquelles ils délèguent des responsabilités, afin qu'elles soient dotées de pouvoirs effectifs et qu'elles reçoivent l'aide dont elles ont besoin pour exercer leurs droits et assurer une gestion efficace de leurs forêts.

**b) Nouveaux problèmes ayant trait à la mise en application des mesures proposées au niveau des pays**

13. L'Initiative conjointe de lutte contre les causes profondes du déboisement et de la dégradation des forêts a permis de mettre en lumière certaines causes fondamentales qui revêtent une importance particulière, à savoir : les difficultés d'accès aux terres et aux ressources, les conditions inégales imposées dans le cadre du régime commercial international en vigueur, la sous-évaluation de la plupart des services forestiers, l'abattage illégal des arbres et les politiques peu judicieuses des pouvoirs publics (construction de routes et octroi de subventions). Par ailleurs, certaines tendances enregistrées à l'échelle de la planète influent sur l'application des mesures proposées, notamment, l'abandon d'approches sectorielles traditionnelles, la dépendance croissante à l'égard du marché, le rôle plus actif des

ONG et du secteur privé, l'accent mis sur la décentralisation et la participation, les réformes macroéconomiques et la mondialisation.

14. Les études menées par le Centre pour la recherche forestière internationale semblent indiquer que :

a) Les techniques à forte proportion de capital adaptées à l'agriculture sur des terres vierges et la culture de produits destinés à l'exportation sont susceptibles d'accélérer la conversion des aires forestières;

b) Certains facteurs commerciaux et les changements survenus au niveau macroéconomique peuvent avoir des incidences beaucoup plus graves sur le déboisement et la dégradation des forêts que les cultures itinérantes;

c) La décentralisation en cours dans nombre de pays tropicaux peut avoir des retombées bénéfiques pour de nombreuses populations rurales pauvres qui vivent dans des régions fortement boisées et faciliter leur accès aux ressources forestières, toutefois, le manque de capacités techniques sur le plan local, l'appui limité au niveau national et les problèmes d'organisation des petits exploitants forestiers compromettent les chances de parvenir à une gestion durable des forêts.

15. Un sujet de préoccupation majeur s'est fait jour récemment, à savoir : l'application des législations sur les forêts, qui procède de la constatation que l'exploitation illégale des produits forestiers, le commerce illicite, le braconnage et la corruption font peser de lourdes menaces sur les forêts du monde entier. En mai 1998, le Groupe des huit pays les plus industrialisés a lancé un programme d'action sur les forêts qui vise en priorité à résoudre le problème posé par l'abattage illégal des arbres. La Conférence ministérielle consacrée aux législations et à la gouvernance dans le domaine des forêts, qui s'est tenue à Bali (Indonésie) du 11 au 13 septembre 2001, avait pour objet d'encourager l'échange de renseignements et de données d'expérience concernant l'application des législations sur les forêts. Les pays participant à la Conférence ont adopté une déclaration ministérielle dans laquelle ils se sont engagés à redoubler d'efforts au niveau national afin de renforcer la collaboration bilatérale, régionale et multinationale en vue de lutter contre les violations des législations sur les forêts et contre les activités illicites liées aux forêts, ainsi qu'à créer un groupe d'études régional sur l'application des législations et la gouvernance dans le domaine des forêts pour atteindre les objectifs énoncés dans la déclaration. Dans cette déclaration, les participants ont en outre invité le Forum des Nations Unies sur les forêts à s'intéresser de plus près à la question des activités illicites liées aux forêts.

16. Un grand nombre de pays ont également évoqué un deuxième sujet de préoccupation, à savoir : les feux de forêt, qui prend une importance nouvelle au lendemain des incendies tragiques de 1998 et compte tenu de la menace qu'ils font peser sur l'environnement mondial et la stabilité régionale. Il est impératif d'analyser les causes profondes des feux de forêt en s'appuyant sur les travaux de recherche réalisés par des organisations telles que le Centre pour la recherche forestière internationale. Les conclusions de ces travaux devront servir de base à l'élaboration de politiques et les capacités nationales de prévision et de gestion des incendies devront être renforcées. Les initiatives telles que le Projet de lutte contre les incendies (Project Firefight), programme de portée mondiale qui vise à identifier les causes profondes des feux de forêt, peut servir de modèle pour l'adoption de nouvelles mesures. Ce programme, qui est le fruit d'un effort de collaboration entre

l'Union mondiale pour la nature (UICN), le Fonds mondial pour la nature (WWF), le Centre pour la recherche forestière internationale, l'Observatoire mondial des incendies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a pour objet d'identifier les parties concernées, de répertorier les pratiques de cultures sur brûlis et d'étudier la manière dont les pays peuvent s'employer à améliorer leurs méthodes de lutte contre les incendies. Les services d'information, tels que l'Observatoire mondial des incendies, peuvent également jouer un rôle important pour aider à recenser les risques d'incendie et à y faire face.

17. Un troisième sujet de préoccupation apparu récemment a trait à ce qu'on désigne sous le nom de subventions perverses, qui sont largement reconnues comme étant une des causes profondes du déboisement. Certains pays mettent en péril les efforts de préservation des forêts en octroyant des subventions qui ont pour effet d'accélérer le recul ou la dégradation du couvert forestier, en appuyant la construction de routes et d'autres infrastructures pour répondre aux intérêts des entreprises d'abattage des arbres et en leur accordant des primes ou des prêts.

**d) Promouvoir la participation des citoyens**

18. Dans l'ensemble, les efforts faits pour encourager les citoyens à participer à des activités menées à l'appui des propositions du GIF/FIF semblent avoir eu des résultats limités. Un certain nombre d'ONG nationales et internationales et d'organisations de groupes autochtones ont grandement contribué à attirer l'attention de l'opinion sur les problèmes du déboisement en organisant des campagnes, notamment. La question du déboisement fait également l'objet d'une plus large couverture de la part des médias nationaux et internationaux. Il ne fait aucun doute qu'une tendance allant dans le sens d'une participation accrue des parties intéressées à la mise au point de politiques forestières nationales se dessine à l'échelle internationale, donnant lieu dans de nombreux pays à un processus de consultation des citoyens par le biais de réunions publiques et la création de cadres de discussion. Certains pays ont signalé qu'ils avaient pris des mesures particulières en vue de promouvoir la participation directe de l'ensemble des citoyens à des activités de reboisement en créant des brigades bénévoles et des groupes de jeunes, par exemple, et en organisant des journées consacrées à la plantation d'arbres.

19. Il est largement admis dans de nombreux pays que les parties concernées doivent participer plus activement à la gestion durable des forêts, conformément aux directives relatives à l'élaboration de programmes forestiers nationaux, arrêtées par le GIF. Le mouvement en faveur de la décentralisation qui se fait jour dans le monde entier, pourrait contribuer à la réalisation de cet objectif, en particulier si la coordination entre l'élaboration des politiques au niveau national et leur mise en oeuvre au niveau infranational peut être renforcée. Certains pays ont également fait état d'une amélioration notable de la participation des citoyens à des activités destinées à réduire les pressions exercées sur les forêts, qui encouragent notamment les pratiques de recyclage des produits dérivés du bois et la production d'articles en bois certifiés. Ces progrès ont pu être réalisés grâce à des campagnes d'information destinées à sensibiliser l'opinion publique et notamment, grâce au fait que les questions concernant les forêts ont été intégrées aux programmes d'enseignement secondaire. Il n'en reste pas moins que certains pays déplorent l'indifférence marquée de l'opinion publique à l'égard des pratiques et des principes de préservation de l'environnement, notant que pour les citoyens de nombreux pays

tropicaux, le combat qu'ils mènent au quotidien pour trouver des moyens de subsistance l'emporte sur les problèmes de déboisement.

**e) Créer des conditions propices**

20. De nombreux pays ont réalisé des progrès importants concernant la mise en place d'un cadre juridique aux fins d'une gestion écologiquement rationnelle des forêts et l'élaboration de politiques forestières. Le principal problème rencontré au niveau national tient au manque de volonté et au peu d'attention accordée au secteur forestier, souvent dus au fait qu'on omet de mettre en évidence le rôle joué par ce secteur en faveur du développement socioéconomique. Ainsi, la possibilité de mobiliser des ressources est-elle souvent compromise car le thème des forêts n'est pas lié à des domaines de préoccupation prioritaires, tels que la réduction de la pauvreté et le développement durable. En raison de la baisse constante des prix des produits de base au niveau international, le secteur forestier ne peut produire des bénéfices permettant des investissements aux fins d'une gestion écologiquement rationnelle des forêts car les marchés des produits forestiers tendent à privilégier les articles à bas prix, qui proviennent souvent d'une exploitation non viable. La promotion d'un commerce rémunérateur et d'une juste tarification des prix peut donc jouer un rôle important pour permettre une gestion écologiquement rationnelle des forêts.

21. L'insécurité d'occupation des terres, l'échec des politiques générales et les dysfonctionnements du marché, le niveau élevé des risques réels ou perçus comme tels en raison de facteurs échappant au contrôle du secteur forestier, l'absence de possibilités de crédit adaptées et les réglementations déficientes ou instables, qui encouragent – plutôt qu'elles ne découragent – les pratiques non viables et l'abattage illégal des arbres, contribuent également à limiter l'investissement. Les facteurs ayant pour effet d'augmenter les frais d'exploitation ou de diminuer les revenus (tels que la surrégulation, les marchés encore peu exploités, etc.) découragent l'investissement privé aux fins d'une gestion écologiquement rationnelle des forêts. Si ce mode de gestion forestière devenait plus avantageux et moins aléatoire grâce à des interventions de politique générale, l'autonomie financière du secteur forestier pourrait être assurée et il serait possible de mobiliser de nouveaux investissements privés. Cela étant, nombre de pays ont besoin d'un financement public extérieur pour renforcer les capacités nationales, mettre en place des cadres juridiques nécessaires et créer des conditions socioéconomiques propices à l'investissement aux fins d'une gestion écologiquement rationnelle des forêts. De nombreux pays en développement doivent faire face à une pénurie générale de ressources, au manque de personnel qualifié et à des problèmes en matière de communications. Il convient de ce fait de faciliter la mise en application effective de programmes forestiers nationaux et l'utilisation de critères et d'indicateurs d'une gestion durable des forêts. Par ailleurs, l'Initiative conjointe de lutte contre les causes profondes du déboisement et de la dégradation des forêts a montré que la croissance économique rapide dont jouissent actuellement certains pays, est réalisée aux dépens de la protection de l'environnement et de la justice sociale.

**f) Coopération internationale et régionale**

22. Nombre de pays reconnaissent la nécessité de la coopération internationale et régionale pour identifier les causes profondes du déboisement et lutter contre ce phénomène. Des efforts sérieux ont été faits en vue d'encourager une telle

coopération et des initiatives portant sur le thème du présent rapport ont été lancées, telles que :

a) L'Initiative conjointe de lutte contre les causes profondes du déboisement et de la dégradation des forêts, créée en 1997, qui a donné lieu à un processus participatif partant des communautés locales et remontant jusqu'au niveau international, engagé dans sept régions et à l'échelle mondiale. Cette initiative a en outre permis de forger de nouveaux partenariats entre les pays, les ONG et les organismes des Nations Unies;

b) En 1998, une initiative visant à appuyer le Forum intergouvernemental sur les forêts a été lancée par six pays (Allemagne, Finlande, Honduras, Indonésie, Ouganda et Royaume-Uni) pour permettre de surveiller la mise en application des propositions du GIF au niveau national (ou dans un cas, au niveau fédéral). Sur la base des leçons tirées de cette expérience, un guide destiné à faciliter l'application des propositions du Forum intergouvernemental sur les forêts a été élaboré à l'intention des professionnels;

c) En septembre 2000, une initiative a été lancée par huit pays (Allemagne, Australie, Brésil, Canada, France, Malaisie, Nigéria et République islamique d'Iran) en vue d'aider la communauté internationale à élaborer le programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts;

d) L'objectif arrêté par l'Organisation internationale des bois tropicaux en 2000 témoigne de la volonté de ses membres de progresser aussi rapidement que possible vers l'exportation de bois tropicaux et de produits dérivés du bois provenant de sources gérées de manière à être exploitées durablement grâce à la coopération internationale et à des politiques et des programmes nationaux, et d'associer à cet effort le Fonds créé à l'appui du Partenariat de Bali en tant que mécanisme de financement supplémentaire;

e) Le Programme d'action du G-8 sur les forêts, qui constitue la première initiative commune de collaboration sur les forêts du monde entreprise par les membres du G-8, vise notamment à consolider ou à lancer des activités en coopération avec des pays partenaires afin d'appuyer les programmes nationaux forestiers;

f) La Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe offre un cadre permettant d'encourager la coopération régionale pour faciliter la mise en application des propositions du GIF/FIF en Europe.

## **B. Moyens de mise en oeuvre**

### **a) Financement**

23. L'insuffisance des ressources financières disponibles est largement reconnue comme une des principales contraintes pesant sur la mise en oeuvre des propositions du Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts pour lutter contre la déforestation. Toutefois, on ne dispose pas d'informations détaillées sur les flux financiers actuels concernant les forêts. Il est en particulier difficile de faire la différence entre ceux qui servent effectivement à lutter contre la déforestation et ceux qui pourraient encourager celle-ci (exemple : incitations à effets pervers).

24. Le financement des forêts provient de trois sources principales : les dotations budgétaires; l'aide publique au développement extérieure; et le secteur privé commercial (national et étranger). On commence également à trouver des organismes de financement à but non lucratif, comme les fonds fiduciaires, qui apportent principalement leur aide aux activités écologiques et de conservation d'ONG ou de groupes communautaires. Dans toutes les régions en développement, l'investissement dans le développement des ressources forestières et la création de plantations ont un rang de priorité élevé. De façon générale, les pays en développement accordent également une place privilégiée aux industries de la forêt, à l'utilisation des produits forestiers, ainsi qu'à d'autres activités à valeur ajoutée, alors que leurs partenaires extérieurs, pourvoyeurs d'aide publique au développement, ont eu ces derniers temps tendance à favoriser la conservation des ressources naturelles.

25. Pour la période 1995-1997, l'aide publique au développement octroyée au secteur forestier par divers pays donateurs et organismes multilatéraux tels que l'OCDE, la FAO, le PNUD, l'OIBT, le PAM, la Commission européenne, la Banque mondiale et les banques de développement régional auraient représenté au total entre 1 et 1,5 milliard de dollars, soit une baisse par rapport au chiffre record de 2 milliards de dollars atteint au début des années 90<sup>3</sup>. Comme il a été mentionné précédemment, on ne dispose pas de données permettant d'évaluer dans quelle mesure ce financement a été effectivement orienté vers la lutte contre la déforestation. La baisse tendancielle de l'aide publique au développement (voir tableau 3) est considérée par un certain nombre de pays bénéficiaires comme un facteur important freinant la mise en oeuvre des propositions d'action.

26. Dans le cadre du présent rapport, la question clef est de savoir si l'on dispose d'une aide financière suffisante pour pouvoir mettre en oeuvre les propositions de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts du Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts. Or, on ne possède pas de données suffisamment précises pour pouvoir répondre à cette question, si ce n'est en termes très généraux. Les informations sur les flux financiers en provenance de sources autres que l'aide publique au développement font cruellement défaut. En ce qui concerne cette dernière, l'analyse des données disponibles laisse penser que le développement institutionnel a tendance à attirer une part plus importante de l'aide extérieure nécessaire que le développement durable des ressources forestières, l'évaluation et le suivi bénéficiant de la part la plus faible des ressources. On observe également une importante différence entre les régions quant aux montants d'aide publique au développement reçus.

Tableau 3

**Montants estimés des flux de l'aide publique au développement accordée au secteur forestier (engagements en millions de dollars 1996<sup>3</sup>)**

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996 <sup>a</sup>	1997 <sup>a</sup>
<i>Bilatérale</i>										
Autre que l'UE	470	330	432	522	401	357	283	458	511	301
Union européenne <sup>b</sup>	504	548	605	630	624	500	515	531	469	456
<b>Total</b>	<b>974</b>	<b>878</b>	<b>1 037</b>	<b>1 152</b>	<b>1 025</b>	<b>857</b>	<b>798</b>	<b>989</b>	<b>980</b>	<b>757</b>

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996 <sup>a</sup>	1997 <sup>a</sup>
<i>Multilatérale</i>										
Banques de développement multilatérales	470	384	902	487	958	300	820	177	148	271
Organismes de l'ONU	249	247	241	240	230	212	253	235	220	217
<b>Total</b>	<b>719</b>	<b>631</b>	<b>1 143</b>	<b>727</b>	<b>1 188</b>	<b>512</b>	<b>1 073</b>	<b>412</b>	<b>368</b>	<b>488</b>
Estimation	1 692	1 510	2 180	1 879	2 212	1 369	1 870	1 401	1 349	1 246
Plafond	1 862	1 764	2 398	2 147	2 488	1 506	2 116	1 587	1 554	1 458
Plancher	1 523	1 256	1 962	1 610	1 937	1 232	1 624	1 215	1 143	1 033
À l'exclusion de la Banque mondiale	1 495	1 337	1 410	1 591	1 527	1 226	1 205	1 326	1 309	1 065
Données provenant du questionnaire de la FAO	1 427		1 678			1 658				

<sup>a</sup> Les estimations pour 1996 ou 1997 présentent une fiabilité moindre.

<sup>b</sup> Y compris la Commission des communautés européennes.

27. Globalement, il ressort des analyses que l'aide publique au développement actuellement accordée représente moins de 20 % des besoins annuels de financement estimés au chapitre 11 d'Action 21<sup>2</sup>.

28. Les rôles des secteurs public et privé dans le financement de la forêt ont évolué, la part du secteur privé ayant enregistré une progression de 60 % depuis 1991. Il est clair qu'il faudra disposer de données détaillées sur les flux financiers effectivement dirigés vers la lutte contre la déforestation et ceux, publics et privés, accordés au secteur forestier dans son ensemble. À partir de telles données, on devra alors reconsidérer radicalement les stratégies en vue de parvenir à une gestion durable des forêts et, notamment, d'encourager des partenariats solides entre institutions gouvernementales, établissements privés, organismes d'aide bilatéraux et multilatéraux, instituts de recherche, communautés locales et ONG, qui s'appuieraient sur des politiques et des mécanismes de régulation appropriés. Ce type de partenariat doit se doubler d'une coordination renforcée entre les organismes de financement. La nécessité d'une telle démarche est d'ailleurs reconnue dans la stratégie forestière révisée mise au point par le Groupe de la Banque mondiale en 2001.

#### **b) Transfert de technologies respectueuses de l'environnement**

29. Il existe dans le monde d'aujourd'hui un potentiel technologique inégalé, dont de multiples éléments sont directement applicables au secteur forestier. Bien des applications technologiques restent inconnues, sous-utilisées ou mal partagées. Parmi les méthodes d'application de technologies spécifiques dans la lutte contre la déforestation employées par certains pays, on peut citer :

a) Le recours accru à la télédétection et aux systèmes d'information géographique pour l'évaluation de l'état et de l'ampleur de la couverture forestière;

b) La mise au point de systèmes d'information pour l'évaluation des zones forestières et, notamment, d'instruments destinés à assurer un service d'alerte rapide pour des menaces spécifiques telles que les incendies;

c) La mise au point de technologies de récupération et de recyclage du bois, afin de réduire la pression sur les forêts naturelles;

d) La mise au point de techniques sylvicoles et de méthodes de coupe améliorées, afin de réduire les conséquences négatives sur l'environnement – exemple : méthode de débardage à impact réduit.

30. Un certain nombre de pays signalent la mise au point de systèmes d'information sur les ressources forestières qui permettront aux intéressés d'accéder à un réseau d'informations et d'outils en vue d'une gestion durable de la forêt. Quoiqu'il en soit, il est clair que les possibilités offertes par de telles technologies doivent être mises à la disposition d'un éventail plus large d'utilisateurs et qu'il convient de poursuivre le processus de transfert de technologies des pays développés vers les pays en développement. Il faudrait également développer les échanges d'expérience et de technologies entre pays en développement et, le cas échéant, faire appel plus largement aux technologies autochtones et aux connaissances traditionnelles en matière de forêts.

### c) Renforcement des capacités

31. L'importance de la reconnaissance des causes directes et indirectes de la destruction des forêts est largement reconnue par les pays, tout comme il est admis que ces causes sont, le plus souvent, de nature politique. Le succès de l'application des propositions d'action au niveau des pays dépendra donc fortement de la volonté politique des gouvernements et de la société civile. D'importants progrès ont sans aucun doute été effectués en direction de la concrétisation de certaines des propositions d'action. Ainsi, par exemple, la plupart des pays ont, ces dernières années, élaboré des politiques forestières nationales en faisant souvent beaucoup plus appel au dialogue avec les différentes parties prenantes. D'importants efforts ont également été déployés pour élaborer des critères et des indicateurs de gestion durable des forêts, efforts qui se sont traduits par le lancement de neuf grands processus intéressant globalement plus de 140 pays. Toutefois, les analyses montrent que la déforestation se poursuit dans la plupart des régions du monde (voir tableau 1), ce qui laisse à penser que les politiques forestières ne s'attaquent toujours pas de façon appropriée aux causes profondes de la déforestation et de la dégradation des forêts. Ceci peut y être en partie attribué à une mauvaise harmonisation intersectorielle des interventions et à un manque d'intégration entre la recherche des causes profondes et la conception de l'action, domaine qui fait partie des compétences du groupe d'étude de l'Union internationale des instituts de recherche forestière récemment constitué.

32. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a reconnu la nécessité d'un renforcement des capacités en vue de faciliter la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe/Forum intergouvernemental. En matière d'insuffisance des capacités humaines, on relève une pénurie générale de personnel qualifié et en particulier une absence de compétences en matière de gestion, de planification et de mise en oeuvre. Parmi les besoins spécifiques recensés par les pays, on peut citer :

a) Un programme de renforcement des capacités pour les communautés locales, qui constituerait un mécanisme de développement de la commercialisation de produits forestiers certifiés;

b) La surveillance du commerce illégal des produits forestiers et la lutte contre cette activité;

c) Une législation et des droits dans le domaine forestier, des technologies efficaces, une commercialisation internationale et nationale, l'application des meilleures pratiques dans les programmes forestiers nationaux et pour les questions sectorielles et intersectorielles;

d) Le renforcement des institutions participant à l'élaboration et la mise en oeuvre des actions;

e) L'application de critères et d'indicateurs au niveau national et à celui des organismes chargés de la gestion forestière.

33. Les organisations internationales et, notamment, les membres du Partenariat sur les forêts (CPF), comme le PNUD, la FAO et l'OIBT, ont continué à jouer un rôle important dans le renforcement des capacités dans ce domaine. Toutefois, dans le cadre du présent rapport, il est clair qu'il convient de renforcer les capacités des pays à analyser les causes profondes de la déforestation et à élaborer des politiques nationales en fonction des résultats de ces analyses si l'on veut que ce phénomène soit combattu avec succès. Il est également nécessaire de faire connaître plus largement les initiatives réussies dans ce domaine.

#### **IV. Conclusions**

34. Des progrès notoires ont été réalisés dans la mise en oeuvre de nombre des propositions d'action pour la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts du Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts. Certains pays ont analysé les causes profondes de la déforestation dans le cadre d'initiatives de coopération internationale et grâce à l'assistance technique d'organismes de recherche et d'ONG. Des efforts supplémentaires seront nécessaires pour définir plus en détail les causes en question et, en particulier, il faudra renforcer les capacités des pays à mener ce type d'analyse au niveau national.

35. Des progrès importants ont été également réalisés dans la mise au point de politiques nationales sur les forêts, laquelle s'est fréquemment déroulée avec la participation d'un éventail élargi d'intéressés. De nombreux pays ont formulé de nouveaux programmes forestiers nationaux. Beaucoup d'entre eux ont également mis au point de nouveaux plans-cadres et de nouvelles stratégies en s'inspirant souvent des résultats obtenus grâce aux techniques de télédétection, aux systèmes d'information géographique et aux nouveaux inventaires forestiers. Un certain nombre de pays ont également délégué aux autorités locales et régionales d'importantes responsabilités en matière de mise en oeuvre. Mais il n'est pas évident que ce type de mesures ait toujours été pris pour répondre aux propositions du Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts. Quoiqu'il en soit, quelques pays ont rendu compte en détail des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des propositions dans le cadre, par exemple, de rapports au CSD et il ressort clairement de ces évaluations que certains pays sont convaincus que d'importants progrès ont été faits.

36. Malgré ces tendances positives, la superficie totale des forêts continue à diminuer dans la plupart des régions du monde. Bien que d'importantes zones de reboisement aient été créées, souvent grâce à un niveau élevé d'investissement du secteur privé, il y a peu de raisons de penser que la déforestation et la dégradation des forêts naturelles aient diminué en conséquence. De fait, certains indices laissent à penser que dans quelques pays, la création de plantations pourrait constituer un important facteur de régression du couvert forestier.

37. La poursuite de la diminution de la superficie des forêts naturelles conduit à penser que, soit les propositions d'action du Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts ne sont pas mises en oeuvre efficacement, soit leur application n'a pas les effets escomptés. L'évaluation de la mise en oeuvre des propositions d'action est fortement gênée par l'absence d'un quelconque processus formel de suivi et d'évaluation. La mise au point d'un tel processus devrait constituer une priorité pour les années à venir. Par contre, suite à l'engagement d'un certain nombre de processus mondiaux et régionaux au cours des deux dernières décennies, d'importants progrès ont été enregistrés dans l'élaboration de critères et d'indicateurs en vue d'une gestion durable des forêts. Les discussions que ces processus ont suscitées ont sans aucun doute suscité de l'intérêt pour le problème de la forêt et se sont accompagnées d'une plus grande sensibilisation du public à la déforestation et ses conséquences. Toutefois, l'application concrète de ces critères et indicateurs n'en est qu'à un stade encore relativement précoce et elle ne fournit que peu d'indices d'une éventuelle amélioration de la situation en matière de ressources forestières.

38. À l'évidence, les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des propositions d'action varient selon les pays. Il est donc nécessaire de susciter une volonté politique de concrétisation de ces propositions, mais il faut également examiner de façon critique la situation et les tendances en matière de ressources forestières, ainsi que les causes profondes de la modification de la couverture et de l'état des forêts. À cet égard, l'absence de méthodes appropriées d'évaluation de l'ampleur de la dégradation des forêts, par opposition à la régression du couvert forestier, constitue un problème clef.

39. Si des avancées ont été réalisées dans l'analyse des causes profondes de la déforestation, les résultats de cette analyse ne semblent pas avoir contribué de façon significative aux mesures qui ont été prises. Par conséquent, si l'on souhaite réussir dans la lutte contre la déforestation, il est urgent d'intégrer les résultats des recherches dans les politiques nationales. De plus, de nombreux pays n'ont pas été en mesure de mettre en oeuvre les stratégies qu'ils avaient élaborées. Les principales raisons avancées dans la plupart des rapports par pays pour expliquer cette situation sont le manque de financement et de personnel qualifié. Dans bien des pays en développement, il faudrait augmenter l'aide financière et développer le renforcement des institutions et des capacités. Étant donné que l'aide publique au développement accordée au secteur forestier est en régression, il convient de mettre au point de nouvelles méthodes susceptibles de générer des ressources financières supplémentaires au niveau national. Il faudrait également utiliser les fonds disponibles de façon plus efficace. Une meilleure coordination entre les donateurs au niveau national pourrait contribuer sensiblement à la réalisation de cet objectif.

40. Trois problèmes naissants clefs ont été recensés dans le présent rapport, à savoir l'application de la législation des forêts, les feux de forêt et les subventions à

effets pervers. Il est proposé que le Forum des Nations Unies sur les forêts se penche en priorité sur les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts.

## V. Suggestions devant être examinées par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa deuxième session

41. Le Forum des Nations Unies sur les forêts souhaitera peut-être, à sa deuxième session :

a) Inviter la communauté des donateurs à aider les membres du Partenariat sur les forêts à mettre au point un programme de renforcement des capacités à l'intention des pays en développement leur permettant d'évaluer les causes profondes du déboisement et de la dégradation des forêts et de prendre en compte les résultats des travaux de recherche dans leurs politiques nationales;

b) Inviter la communauté des donateurs à aider les pays en développement à prévoir et gérer l'impact des incendies de forêt, notamment grâce au Groupe de travail sur les incendies en milieu sauvage récemment créé par l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes;

c) Axer ses efforts sur l'élaboration de mesures spécifiques visant à remédier à l'absence de mécanismes permettant de faire respecter la législation relative aux forêts, aux incendies de forêt et aux subventions perverses qui sont désormais des causes essentielles du déboisement et de la dégradation des forêts dans nombre de pays;

d) Prier le groupe spécial d'experts chargé des questions financières devant être créé lors de la deuxième session du Forum des Nations Unies sur les forêts :

i) De mener une enquête rigoureuse sur les subventions gouvernementales promouvant la destruction et la dégradation des forêts et lui proposer d'aborder la question;

ii) D'envisager la création d'un mécanisme d'échange sud-sud de données sur les fonds nationaux et autres mécanismes novateurs de financement d'initiatives de lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts.

### Notes

<sup>1</sup> Verolme HJH, Mankin WE, Ozinga S, Ryder S, *Keeping the Promise? A Review of NGOs and IPOs of the Implementation of the UN Intergovernmental Panel of Forests*, Biodiversity Action Network, Washington (États-Unis d'Amérique), 2000. Ces documents peuvent également être consultés sous <<http://www.forestpolicy.org>>.

<sup>2</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution I, annexe II.

<sup>3</sup> Madhvani, A. *An Assessment of Data on ODA Financial Flows in the Forest Sector*. Overseas Development Institute, Londres, 1999.

## Annexe

### Résumé des progrès réalisés pour ce qui est de la mise en oeuvre des propositions du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts (GIF/FIF)

#### A. Mise en oeuvre des décisions concernant les forêts au niveau national

---

##### *Proposition d'action*

##### *Mesures prises en vue de sa mise en oeuvre*

---

#### I. Étude et analyse des causes historiques et profondes du déboisement et de la dégradation des forêts

Les rapports nationaux soumis à la Commission du développement durable ne font état d'aucune mesure.

Dans les réponses qu'ils ont fournies au questionnaire, environ la moitié des pays ont indiqué qu'ils avaient procédé à une forme quelconque d'analyse.

L'Initiative commune visant à remédier aux causes profondes du déboisement et de la dégradation des forêts s'est appuyée, pour son analyse, sur 40 études de cas nouvelles et existantes réalisées par plus de 30 pays, et présentées lors d'un atelier mondial et d'une série d'ateliers régionaux. Ces études de cas se fondaient sur le cadre diagnostique du Groupe intergouvernemental sur les forêts.

Les recherches entreprises par le Centre pour la recherche forestière internationale sur ce thème ont porté principalement sur la Bolivie, le Cameroun, l'Indonésie, l'Afrique australe et orientale et l'Amérique centrale.

Les résolutions adoptées lors de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe ont permis de lancer toute une série d'activités de coopération scientifique et technique portant sur les causes sous-jacentes de la dégradation des forêts et du déboisement aux niveaux national et régional passant par un suivi systématique et la création de réseaux de sites pilotes permanents.

#### II. Fourniture d'informations sur les causes profondes du déboisement

Environ 10 % des rapports soumis à la Commission du développement durable fournissent des informations sur les causes du déboisement, mais les causes sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation des forêts n'y sont toutefois guère abordées.

L'Initiative commune a fourni des informations pertinentes sur 40 études de cas réalisées dans plus de 30 pays. Le Groupe des Huit a lancé une initiative menée en collaboration afin d'examiner comment avoir davantage recours à la téléoobservation pour les inventaires, l'évaluation, le suivi et la gestion des forêts.

Le Centre pour la recherche forestière internationale a publié un certain nombre d'ouvrages et de rapports sur ce thème.

L'évaluation des ressources forestières mondiales 2000, réalisée par la FAO, a permis de disposer d'informations sur les causes sous-jacentes tirées des rapports de pays.

Des organisations non gouvernementales (telles que le World Resources Institute, le Fonds mondial pour la nature, l'Overseas Development Institute et Greenpeace) et des organisations intergouvernementales (comme la FAO et le PNUE) ont joué un rôle très important dans la sensibilisation de l'ensemble de la société à l'importance de tout ce qui touche au déboisement et à la dégradation des forêts.

Les informations disponibles proviennent des rapports, des publications et des activités de sensibilisation de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, et notamment des résultats des activités de suivi, qui sont publiés annuellement par la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission des communautés européennes; une base de données décentralisée contenant des statistiques sur les incendies de forêt et sur les travaux de recherche concernant les écosystèmes forestiers (touchant 1 198 institutions scientifiques et projets) a été créée sur l'Internet.

### III. Remplacement du rôle des plantations forestières dans la gestion durable des forêts

Vingt-cinq pour cent des rapports nationaux soumis à la Commission du développement durable font état de mesures, la plupart prises dans le cadre de l'agrandissement des forêts plantées. Toutefois, la mesure dans laquelle ces plantations réussissent à réduire le déboisement et la dégradation des forêts n'est guère examinée.

L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2000 a indiqué qu'en moyenne, de 1990 à 2000, 3,1 millions d'hectares avaient été plantés chaque année. La moitié des zones consacrées aux nouvelles plantations étaient des terres où se trouvaient précédemment des forêts naturelles (ce qui représente par conséquent un reboisement de terrain où des forêts naturelles avaient été défrichées).

L'Initiative commune a souligné à cet égard le rôle négatif que les plantations peuvent jouer dans le déboisement et la dégradation des forêts, notamment du fait du remplacement des forêts autochtones et de l'accroissement des pressions exercées sur les ressources foncières.

### IV. Évaluation des tendances à long terme de l'offre et de la demande de bois

Les rapports nationaux soumis à la Commission du développement durable ne font état d'aucune mesure.

- Tous les deux ans, la FAO compile un rapport sur l'état des forêts du monde s'appuyant sur des études régionales comportant des statistiques sur la production, les importations, les exportations et la consommation par type de produit et pays (et également par région). Le rapport 2001 contient une évaluation des tendances tout au long des années 90, faite sur la base de plusieurs évaluations réalisées par la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux et le Centre du commerce international CNUCED/OMC.
- V. Mise au point de politiques et de mécanismes nationaux à l'appui d'une gestion durable des forêts
- Quarante-cinq pour cent des rapports nationaux soumis à la Commission du développement durable font état de mesures.
- D'après l'Organisation internationale des bois tropicaux et l'Initiative commune, la plupart des pays ont, au cours de ces dernières années, mis au point des politiques forestières nationales, même si ces dernières ne font pas toujours appel à la participation d'un grand nombre d'entités concernées.
- VI. Amélioration de la coopération, de la coordination et des partenariats à l'appui d'une gestion durable des forêts dans le cadre d'un programme forestier national
- Trente-huit pour cent des rapports nationaux soumis à la Commission du développement durable font état de mesures pertinentes, même si les programmes forestiers nationaux ne sont pas toujours mentionnés explicitement. Les informations sur l'importance de la participation des diverses entités concernées sont toutefois souvent fort limitées.
- Bien que la plupart des pays aient mis au point de programmes forestiers nationaux ou soient en train de le faire, les enquêtes réalisées par la FAO montrent que ces programmes ne sont mis en oeuvre que dans 44 % des pays; nombre d'entre eux sont au point mort faute de ressources humaines, institutionnelles et financières, de politique adéquate, de coordination et de mécanismes faisant appel à la participation du public.
- Une équipe de spécialistes de la participation et des partenariats en matière de foresterie a été créée par le Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières afin de préciser le concept de participation et de mettre au point un cadre conceptuel.
- VII. Suivi, évaluation et établissement de rapports sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre d'un programme forestier national, notamment l'utilisation de critères et d'indicateurs
- Trente-cinq pour cent des rapports nationaux soumis à la Commission du développement durable font état de mesures pertinentes, même si les programmes forestiers nationaux ne sont pas toujours mentionnés explicitement.
- Au moins 140 pays participent à l'un au moins des neuf grands processus relatifs aux critères et indicateurs qui comprennent l'initiative de l'Organisation internationale des bois tropicaux, l'initiative sur la zone aride et les initiatives paneuropéenne, de Montréal, de Tarapoto et de Lépatérique.

- Le Groupe des Huit a mis au point un programme d'action sur les forêts, qui passe par l'établissement d'un partenariat entre le secteur public et le secteur privé pour la mise en oeuvre des critères et indicateurs.
- La Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe a estimé que la mise en place de mécanismes participatifs appropriés faisant intervenir toutes les parties concernées était un élément essentiel de tout programme forestier national dans le contexte paneuropéen et est parvenue à définir une vision commune à cet égard.
- VIII. Participation de toutes les parties concernées aux recherches forestières.
- Dix pour cent des rapports nationaux soumis à la Commission du développement durable font état de mesures pertinentes, mais ils ne fournissent que peu d'informations sur la proportion des parties intéressées ayant participé aux travaux de recherche.
- L'Union internationale des instituts de recherche forestière a créé un groupe de travail chargé de renforcer les liens existant en matière de foresterie entre les données scientifiques et les politiques adoptées. Le groupe, dans le cadre de ses travaux, a identifié entre 40 et 50 études de cas réalisées dans le monde entier qui décrivent comment les résultats de travaux de recherche ont permis d'influer sur les politiques forestières.
- IX. Introduction d'incitations permettant de lutter contre le déboisement et la dégradation des forêts.
- Les rapports nationaux soumis à la Commission du développement durable ne font état que d'un petit nombre de mesures pertinentes; la plupart des incitations mentionnées concernent la plantation de forêts. Le rôle de la certification en la matière est toutefois largement reconnu.
- D'après les résultats du questionnaire, moins de 20 % des pays offrent des incitations.
- Une étude menée par la FAO a fourni des informations sur les fonds forestiers nationaux de 41 pays. Elle a montré qu'un grand nombre de ces pays avaient établi des fonds de ce type de façon à assurer une certaine continuité dans le financement de leur secteur forestier.
- Certains pays comme la Colombie, le Costa Rica, les États-Unis et le Japon utilisent une partie des revenus provenant de l'approvisionnement en eau et de la production d'hydroélectricité pour financer des programmes de gestion des forêts dans les bassins versants. Le Costa Rica a élargi ce concept et tire maintenant des revenus des taxes sur l'énergie et indemnise les propriétaires fonciers privés qui conservent et gèrent les forêts se trouvant sur leurs terres.
- Des progrès considérables ont été réalisés pour ce qui est de la création d'un consensus sur le financement de la gestion durable des forêts par le biais d'un processus international sur les stratégies de financement d'une gestion durable des forêts (ateliers organisés à

- Des progrès considérables ont été réalisés pour ce qui est de la création d'un consensus sur le financement de la gestion durable des forêts par le biais d'un processus international sur les stratégies de financement d'une gestion durable des forêts (ateliers organisés à Pretoria en 1996, Croydon (Royaume-Uni) en 1999 et Oslo en 2001).
- X. Formulation de politiques visant à garantir les droits de propriété foncière des communautés locales et des populations autochtones
- Les rapports nationaux soumis à la Commission du développement durable ne font état que d'un petit nombre de mesures pertinentes.
- Les résultats du questionnaire ont indiqué qu'environ 50 % des pays avaient mis au point des mécanismes visant à améliorer l'accès aux terres et l'utilisation des ressources forestières de manière durable.
- Au cours de ces dernières années, nombre d'améliorations ont été apportées pour ce qui est de garantir les droits de propriété. La question a donné lieu à nombre d'initiatives internationales, notamment la Déclaration de Bogor (Indonésie) sur la réforme du cadastre et la Déclaration de Potsdam sur le développement rural.
- En outre, un grand nombre d'institutions bilatérales et multilatérales de coopération en faveur du développement ont lancé des campagnes sur la garantie des droits de propriété foncière et mis au point de nouveaux programmes sur les politiques foncières, la gestion des terres et le cadastre.
- La Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe a mis au point un outil commun paneuropéen (les lignes directrices opérationnelles paneuropéennes sur une gestion durable des forêts) dont l'objectif est de mieux promouvoir la gestion durable des forêts en Europe en donnant effet aux engagements internationaux au niveau de la planification et des méthodes de gestion des forêts.

## **B. Coopération internationale en matière d'assistance financière et de transfert de technologie**

- XI. Mise en oeuvre des mesures visant à remédier au problème de la dette extérieure
- Quelque 159 millions de dollars de dettes ont été converties en mesures de protection de l'environnement portant principalement sur les forêts.
- En 1998, les États-Unis ont promulgué une loi sur la conservation des forêts tropicales qui permet aux pays en développement de restructurer leur dette vis-à-vis des États-Unis s'ils prennent des mesures de conservation des forêts tropicales.
- Les résultats du questionnaire ont indiqué qu'une minorité de pays (moins de 30 %) avaient procédé à une analyse des incidences de la dette extérieure et essayé de trouver des approches financières novatrices.

*Proposition d'action**Mesures prises en vue de sa mise en oeuvre*

XII. Soutien et promotion de la participation des communautés locales à la gestion durable des forêts

L'Initiative commune a souligné l'adoption du nombre de mesures spécifiques, notamment la mise au point de programmes de recherche et la création de microentreprises gérés par les communautés, le renforcement des capacités pour la commercialisation de produits

forestiers certifiés par un tiers indépendant et l'élaboration de politiques et d'un cadre facilitateur permettant aux communautés de gérer les forêts de façon efficace.

Certains membres du Groupe des Huit ont élargi leurs activités afin de promouvoir la participation des communautés à la gestion durable des forêts.

Le service de la FAO s'occupant de l'exploitation communautaire des forêts a joué un rôle très important en soutenant la participation des communautés grâce à l'apport de conseils techniques, à des activités de renforcement des capacités et à la diffusion d'informations.

L'Union mondiale pour la nature a créé un groupe de travail sur la participation des communautés à la gestion des forêts afin de tirer les enseignements des expériences menées sur le terrain et de persuader les gouvernements et les donateurs d'être plus sensibles aux efforts de conservation des communautés.

Dans certains pays, la participation des communautés fait désormais partie intégrante de la politique de gestion des forêts; toutefois, nombre de pays commencent seulement à adopter des types d'exploitation forestière communautaire adaptés à leur situation.

### **C. Organisations internationales et institutions et instruments multilatéraux**

*Proposition d'action**Mesures prises en vue de sa mise en oeuvre*

XIII. Analyse des incidences de la dette extérieure sur le déboisement et la dégradation des forêts

Le PNUD, dans le cadre de son programme sur les forêts, et le Centre pour la recherche forestière internationale ont organisé une série d'ateliers (à Pretoria, Croydon et Oslo) qui ont permis d'examiner de manière approfondie la question du financement d'une gestion durable des forêts; toute une série d'organisations internationales ont participé à ces ateliers dont l'objectif était de trouver des approches financières novatrices permettant d'aider les pays à promouvoir une gestion durable des forêts.

Toute une gamme d'organisations, notamment le Michelsen Institute, l'Institute of Development Studies, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social et l'Institut mondial des ressources naturelles ont également analysé les incidences de la dette sur le déboisement.

XIV. Étude des liens entre la garantie des droits de propriété foncière,

Un certain nombre d'organisations internationales ont joué un rôle important dans ce domaine, notamment le Centre pour la recherche

---

*Proposition d'action**Mesures prises en vue de sa mise en oeuvre*

---

XIV. Étude des liens entre la garantie des droits de propriété foncière, d'une part, et le déboisement et la dégradation des forêts, de l'autre.

Un certain nombre d'organisations internationales ont joué un rôle important dans ce domaine, notamment le Centre pour la recherche forestière internationale, le Conseil international de recherches agroforestières, la Banque mondiale, la FAO, le PNUE et le PNUD (dans le cadre de son programme sur les forêts); les résultats ont fait l'objet de rapports et de publications.

---